

Argancy

Cap 2020



N° 97
Octobre 2019

En hommage à Jean-Paul





24 octobre 2014
Inauguration de la bibliothèque
avec M. Hertzog



19 décembre 2014
Vœux au personnel communal



8 mai 2015
Commémoration du 8 mai 1945



Inauguration de la
fête patronale 2015



31 août 2016
Frère Dominique ouvre les
portes du couvent



21 octobre 2016
Argancy obtient sa deuxième fleur



22 décembre 2017
Vœux au personnel communal
et aux associations



11 mars 2018
Accueil des nouveaux arrivants



7 avril 2018
Remise du drapeau du
Groupe Scolaire d'Argancy



6 janvier 2019
Vœux du maire à la population en
compagnie de Marie-Jo Zimmerman



23 juin 2019
Remise du Prix d'Argancy
lors du concours hippique
organisé par l'ACP
d'Olgy

« Salut Jean-Paul,
Au revoir Monsieur le Maire, »

Ainsi se clôturait le discours d'adieu à Jean-Paul Vetzal, notre maire, décédé brutalement le 2 juillet dernier, prononcé par une équipe municipale endeuillée et soudée lors de ses obsèques.

Un grand nombre de personnes se sont déplacées pour lui rendre ce bel hommage qu'il méritait amplement mais aussi les nombreux témoignages de soutien qui ont été reçus en mairie attestent d'une reconnaissance évidente de la personne qu'il représentait.

Tout le monde connaissait Jean-Paul, cet homme de terrain, natif d'Olgly, pour l'avoir côtoyé au quotidien et/ou croisé dans les rues de nos trois villages ou dans toutes les institutions républicaines où il représentait SA COMMUNE, avec véhémence parfois, il faut bien le dire.

Son investissement était total et entier au service de cette commune qu'il aimait tant et qu'il servait depuis 1995, d'abord en tant que conseiller, puis en 2008, en tant que premier adjoint et enfin dès 2014, en tant que maire.

Même si quelques fois, il ne s'embarassait pas de la forme, son style direct laissait peu de place au doute pour ses interlocuteurs qui souvent se rendaient compte, qu'au fond, il avait raison.

Ses décisions étaient toujours mûrement réfléchies, pleines de bon sens et guidées par le souci du bien faire, toujours dans le respect des règles d'égalité pour tous, avec un refus viscéral de quelque arrangement que ce soit pour certains, au détriment des autres.

Son seul souci a toujours été de préserver la cohésion dans la commune pour que chacun y trouve sa place et s'y sente bien.

Ses actions au quotidien, ses décisions, sa vision à moyen terme de nos villages, toujours guidée par la sauvegarde des intérêts de sa commune, vision également défendue au niveau intercommunal, en témoignent.

Son bonheur, ainsi qu'il le rappelait à qui voulait l'entendre, était aussi cette convivialité générée par l'entente de la commune avec les associations qui s'inscrivaient dans ses valeurs.

Et même s'il préférait la discrétion et l'action plutôt que les grands discours, Jean-Paul était et restera cet être que son équipe municipale appréciait.

Son humour, ses rires, sa joie de vivre, mais aussi ses coups de gueule vont nous manquer.

Son équipe endeuillée

Remerciements



L'équipe municipale qui œuvrait aux côtés de Jean-Paul Vetzal, décédé brutalement le 2 juillet 2019, a été très touchée par votre présence à la cérémonie d'adieu, vos marques de sympathie et vos nombreux mots de soutien.

Soyez en vivement remerciés.

Sommaire

| | | | |
|---|----|--|----|
| Conseil municipal du 9 juillet 2019 | 5 | Accueil périscolaire | 29 |
| Mise en place du nouveau conseil municipal | | Les associations et vous | 30 |
| Conseil municipal du 3 juin 2019 | 6 | Les Bootleggers fêtent leurs 30 ans | |
| Conseil municipal du 9 juillet 2019 | 8 | Bibliothèque municipale | 31 |
| Travaux | 11 | Les Insolivres | |
| Les services techniques ont la parole | 15 | Les activités du trimestre | |
| Jobs d'été | 16 | Cercle de lecture | |
| Incivilités | 18 | Activités à venir | |
| Vivre à Argancy | 20 | Ecole intercommunale de Musique et de Danse | 34 |
| Visite des jardins en Lorraine | | Environnement | 36 |
| Feu de la Saint Jean | | La brève écolo | |
| Concours hippique | | L'ambroisie | |
| Fête patronale | | A savoir | 39 |
| Maisons fleuries | | Votre facture d'eau a augmenté | |
| Noces de diamant | | Sécurité | 39 |
| Nouveau site Internet | | Opération tranquillité vacances | |
| Gros plan sur Christelle Arnoux | | Les nouvelles arnaques | |
| A vos agendas | 23 | Un artiste lorrain par bulletin | 41 |
| Groupe scolaire | 24 | Urbanisme | 42 |
| Dernières sorties avant l'été | | Etat civil | 43 |
| Remise des dictionnaires et des calculatrices | | | |
| Le livre de l'été | | | |
| La rentrée des classes | | | |



Illiwap

144 personnes ont téléchargé l'application depuis que la commune s'est abonnée à ce service.

Illiwap est disponible dans l'App Store ou Google Play. C'est gratuit, sans publicité et sans inscription des utilisateurs.

Une fois téléchargée, il vous sera demandé :

Entrer code/recherche station

puis noter :

Argancy

Vous serez alors, tenus au courant en temps réel, de toutes les informations importantes de la commune.

STOP INFO

Locations de bureaux

Le bâtiment situé 5 rue de Bussière (ancien socio-culturel) est en cours de finition.

Plusieurs bureaux entre 20 et 65m² sont proposés à la location.

Pour tous renseignements s'adresser en mairie ou auprès de l'agence :

AC Immobilier

Tél : 03 87 36 34 75

06 15 41 14 45

E-mail : acimmobilier@sfr.fr



Conseil municipal

Délibérations du 9 juillet 2019

Election du maire et mise en place du nouveau conseil municipal

Suite au décès de Jean-Paul Vetzler, maire, le 2 juillet dernier, le code général des collectivités territoriales impose un délai de 15 jours, à compter du jour du décès, à l'équipe municipale au complet, pour recomposer le conseil municipal, élire un nouveau maire et les nouveaux adjoints.

De fait, un conseil a été organisé le 9 juillet 2019 présidé par Jocelyne Emmendoerffer, première adjointe.

Voici les résultats de cette élection et la nouvelle équipe municipale :

- Jocelyne Emmendoerffer
Maire et conseillère communautaire
- Fabrice Henon-Hilaire
1^{er} Adjoint et conseiller communautaire suppléant
- Nicolas Frey 2^e Adjoint
- Marie-Thérèse Perrin 3^e Adjoint
- Valérie Romano 4^e Adjoint

Conseillers Municipaux :

- Danièle Reymond
- Guy Neveux
- Patrick Spirckel
- Laurent Arnoux
- Marie-Ange Hennequin
- Anne Zannol
- Justin Lesage
- Albert d'Amato
- Magali Roth
- Marie-José Rozaire



Marie-Thérèse Perrin, Fabrice Henon-Hilaire, Jocelyne Emmendoerffer,
Nicolas Frey et Valérie Romano



Danièle Reymond



Guy Neveux



Patrick Spirckel



Laurent Arnoux



Marie-Ange Hennequin



Anne Zannol



Justin Lesage



Albert d'Amato



Magali Roth



Marie-José Rozaire

Réhabilitation d'un bâtiment existant (centre socio-culturel) en locaux professionnels

Avenant n°4

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de l'avenant n°4 établi par Mme Julie Jaeger, architecte, qui intervient suite à la modification apportée suivante :

Titulaire du marché : Menuiserie Simon de Talange

- suppression d'une partie de la façade gaine technique,
- ajout 2 trappes accès combles, ajout limon escalier, ajout cache-compteur,
- modification dimensions de 2 blocs portes et 2 trappes de visite,
- ajout baguette de finition, retouche trappe de visite et ajout gaine technique
- pour un montant de 1 185,32 € HT.

Montant initial du marché : 24 901,18 € HT

Montant de l'avenant n° 4 : 1 185,32 € HT

Nouveau montant du marché : 26 086,50 € HT

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Danièle Reymond et Anne Zannol), accepte cet avenant et charge M. le maire de son application.

Avenant n°6

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de l'avenant n°6 établi par Madame Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite à la modification apportée suivante :

Titulaire du marché : SARL A.E.K. d'Hagondange

- travaux supplémentaires engendrés par le mauvais état de l'existant
- Pour un montant de 4 806,65 € HT

Montant initial du marché : 124 995,05 € HT

Montant de l'avenant n°6 : 4 806,65 € HT

Nouveau montant du marché : 129 801,70 € HT

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Danièle Reymond et Anne Zannol), accepte cet avenant et charge M. le maire de son application.

Avenant n°5

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de l'avenant n°5 établi par Mme Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite à la modification apportée suivante :

Titulaire du marché : Design Façade - Tempo SAS de Jury

- passage de travaux de peinture en système D3 armée sur façade avant et façade arrière
- Pour un montant de 1 680,00 € HT

Montant initial du marché : 15 932,65 € HT

Montant de l'avenant n° 5 : 1 680,00 € HT

Nouveau montant du marché : 17 612,65 € HT

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Danièle Reymond et Anne Zannol), accepte cet avenant et charge M. le maire de son application.

Avenant n°7

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de l'avenant n°7 établi par Madame Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite à la modification apportée suivante :

Titulaire du marché : Design Façade – Tempo SAS de Jury

- mise en peinture en système D3 armée + couverture sur mur neuf (mur de clôture)
- pour un montant de : 2 577,00 € HT

Montant initial du marché : 15 932,65 € HT

Montant de l'avenant n° 7 : 2 577,00 € HT

Nouveau montant du marché : 18 509,65 € HT

Nouveau montant du marché incluant l'avenant n°5 : 20 189,65 € HT

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Danièle Reymond et Anne Zannol), accepte cet avenant et charge M. le maire de son application.

Répartition de droit commun au conseil communautaire

M. le maire souhaite l'avis de son conseil concernant les deux solutions qui s'offrent au conseil communautaire soit une répartition de droit commun équivalente à ce qui existe aujourd'hui soit une répartition sur la base d'un accord local.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 abstention (Justin Lesage) et 1 voix contre (Albert d'Amato), décide de conserver la répartition de droit commun actuelle.

Modification du temps de travail d'un employé communal

M. le maire informe le conseil municipal d'une demande écrite d'un employé communal souhaitant modifier son temps de travail.

Conformément aux dispositions de l'article L3 123-6 du Code du Travail, il demande à bénéficier d'un horaire à temps partiel de 80 %.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, accepte la modification d'un temps plein en temps partiel pour une durée de 6 mois.

Remplacement de la chaudière au groupe scolaire

M. le maire informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer la chaudière du groupe scolaire.

Il propose le devis suivant :

- entreprise SOLOREC de La Maxe pour un montant HT de 39 500,00 € HT.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, autorise M. le maire à signer le devis présenté sous réserve d'un avis technique pour validation du prix.

Achat et vente d'un terrain à l'EPFL

M. le maire informe le conseil municipal d'une proposition d'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) d'achat et de vente de terrains par l'intermédiaire de la SAFER.

D'une part, l'EPFL propose à la commune d'acheter la parcelle section 8 n° 62 en partie d'environ 15 ares dont il est propriétaire (prix à définir) et d'autre part, l'EPFL souhaite que la commune lui vende la parcelle communale section 8 n° 31 de 24 ares 39, (prix à définir également).

Le conseil municipal par 14 voix pour, autorise M. le maire à signer les documents s'y afférents.

Appel d'offres pour le marché transformation et extension de la mairie d'Argancy, création de logements

M. le maire informe le conseil municipal d'une nouvelle consultation pour le lot n° 12 « menuiserie aluminium - serrurerie » déclaré sans suite lors des résultats de l'appel d'offres « transformation et extension de la mairie d'Argancy et création de logements » (confer délibération du 7 décembre 2018).

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres est la suivante :
Société ALU BADRE pour un montant HT de 56 963,00 €.

Le conseil municipal approuve, par 12 voix pour et 2 abstentions (Danièle Reymond et Anne Zannol), la proposition de la commission d'appel d'offres communale et autorise Monsieur le maire à signer le marché du lot retenu.

Tarif pour le nouveau columbarium

M. le maire informe le conseil municipal de la pose d'un nouveau columbarium et de la détermination du tarif des cases.

Après débat, le conseil municipal décide, par 14 voix pour, d'appliquer le tarif de 400 € la case pour 4 urnes maximum.

Adhésion au service « Missions Interim et Territoires » mis en oeuvre par le centre de gestion de la Moselle

Considérant que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu,

Considérant que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention,

Considérant qu'en outre la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire,

Considérant que pour assurer la continuité du service, M. le maire propose d'adhérer au service Missions Interim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

M. le maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG57.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

- approuve la convention cadre susvisée telle que présentée par M. le maire,
- autorise M. le maire à signer cette convention avec M. le Président du centre de gestion de la Moselle ainsi que les documents y afférents,
- autorise M. le maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG57 en fonction des nécessités de service,
- dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG57, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Nouveaux horaires de l'école

Mme le maire informe de la nécessité de prendre une délibération pour l'Inspection Académique de Metz. Suite à la concertation entre les communes membres du CIAS de la Rive Droite, l'organisation du temps scolaire change et revient à la semaine de 4 jours. Les horaires des écoles maternelle et élémentaire seront les suivants :

- de 08 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 15

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces horaires pour la rentrée 2019-2020.

Indemnités du maire et des adjoints

Mme le maire et les adjoints quittent la séance. La présidence est assurée par Mme Reymond Danièle, doyenne des conseillers municipaux présents.

Il est présenté au conseil les règles de fixation de l'indemnité du maire et de celle des adjoints.

Le conseil municipal propose l'indemnité du maire à 37 % et l'indemnité des adjoints à 14,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et ce, à compter du 10 juillet 2019 pour la durée du mandat 2019-2020.

Le conseil municipal approuve par 8 voix pour et charge Mme le maire de l'exécution de ces décisions.

Mme le maire et ses adjoints reprennent leur place dans le conseil. Mme le maire assure à nouveau la présidence de séance pour la suite de la réunion.

Délégation de pouvoir

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, Mme le maire propose les délégations de signature suivantes :

- M. Henon-Hilaire Fabrice, premier adjoint, est habilité à intervenir dans les secteurs suivants : juridique, finances, urbanisme, voirie, travaux, appels d'offre, assainissement, police et sécurité routière, environnement, impôts, personnel, scolaire et jeunes. Il est également habilité à signer les documents relatifs à ces secteurs.
Le conseil municipal approuve par 13 voix pour et 2 abstentions.
- M. Frey Nicolas, deuxième adjoint, est habilité à intervenir dans les secteurs suivants : urbanisme, environnement, SIVU (entretien des ruisseaux) et travaux sécurité. Il est également habilité à signer les documents se rapportant à ces secteurs, notamment permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.
Le conseil municipal approuve par 14 voix pour et 1 abstention.

- Mme Perrin Marie-Thérèse, troisième adjointe, est habilitée à intervenir dans les secteurs suivants : communication, information, environnement, associations. Elle est également habilitée à signer les documents relatifs à ces secteurs.

Le conseil municipal approuve par 14 voix pour et 1 abstention.

- Madame Romano Valérie, quatrième adjointe, est habilitée à intervenir dans les secteurs suivants : communication, information, associations, scolaire et périscolaire. Elle est également habilitée à signer les documents se rapportant à ces secteurs.

Le conseil municipal approuve par 14 voix pour et 1 abstention.

Suivant l'article L 2122-17 en cas d'absence du maire ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Délégation de compétences

M. Henon-Hilaire Fabrice, adjoint au maire, expose au conseil municipal que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans son article L 2122-22 permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au maire les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000,00 € HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice, experts et architectes;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Institution du temps partiel dans la commune

Mme le maire informe le conseil municipal que conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire.

Le temps partiel sur autorisation est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet et ne peut être inférieur au mi-temps.

Le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70 et 80% du temps plein.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail.

Il peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et de paternité. La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales après avis du CTP.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 60, 60 bis, 60 quater et 60 quinquies ;

VU le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Considérant l'avis du Comité technique paritaire en date du 14 juin 2019 ;

Mme le maire propose au conseil municipal d'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

- le temps partiel peut être organisé dans le cadre hebdomadaire;
- les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 80 % du temps complet;
- les demandes doivent être formulées dans un délai de 1 mois avant le début de la période souhaitée;
- la durée des autorisations sera de 6 mois.

Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse. La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance.

La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave.

Les conditions d'exercice du temps partiel (changement de jour) sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale (en cas de nécessité absolue de service) dans un délai de deux mois.

Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de 1 an.

Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'adopter les modalités ainsi proposées, dit qu'elles prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2019 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an à temps complet, qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Autorisation d'ester en justice

Mme le maire informe le conseil municipal de la délibération à prendre sur les actions à intenter en justice au nom de la commune, en cours ou à venir. Pour cela, Mme le maire doit être mandatée par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation générale à Madame le maire pour ester en justice, tant en demande qu'en défense, devant toutes les juridictions et durant toute la durée de son mandat.

Agrandissement de la mairie avec la création de 3 logements

Les travaux ont commencé.

Prochainement, notre mairie se verra dotée de plus d'espace et de fonctionnalité avec à l'étage (pour la partie située à gauche, au dessus de l'accueil), la création de 3 logements :

- 1 F2 de 40,94 m²
- 1 F3 de 66,85 m²
- 1 F3 de 74,14 m².

L'ensemble sera complété par un parking privatif.



Installation de deux bornes rigides à l'angle de la Place Anne de Méjanès et la rue Saint Laurent.

Pour sécuriser ce virage et donner plus de visibilité, deux bornes souples avaient été implantées il y a quelques mois.

Malheureusement, elles n'ont pas résisté au peu de civisme de certains conducteurs qui les ont littéralement cassées, sans bien évidemment se faire connaître.

La casse a un coût et reste à la charge de la communauté.



Mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

A l'école maternelle



Travaux d'accessibilité d'une cabine de toilette avec l'agrandissement de la porte, permettant ainsi le passage d'un fauteuil roulant.

A l'école élémentaire

Sécurisation et mise aux normes de la salle informatique par la pose d'une rampe et d'une rambarde de protection.



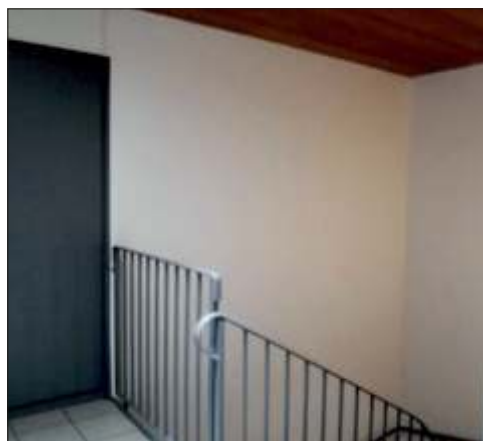
Dans l'ancien cimetière

Pose d'une rampe le long des escaliers d'accès



Travaux d'entretien des logements communaux à Rugy

Réfection des peintures de la cage d'escalier dans les appartements communaux de Rugy (situés au dessus de la mairie annexe).



Groupe scolaire

Installation de nouveaux rangements



Traçage de zones de jeux dans la cour des écoles maternelle et élémentaire



Réfection de la toiture de la salle des fêtes

Si une partie de la toiture de la salle des fêtes avait déjà été refaite antérieurement, restait l'arrière pour laquelle le conseil municipal avait décidé la réfection en conseil du 31 janvier dernier.

Ces travaux mettent un point final à l'entière rénovation de la salle des fêtes.



Réception du nouveau tracteur

Réception par les services techniques d'un nouveau tracteur. (Cf délibération du conseil municipal du 29 mars 2019).



Les services techniques ont la parole...

Vols et vandalisme : malheureusement, toujours d'actualité dans la commune

La municipalité nous donnant la possibilité de nous exprimer dans chaque bulletin municipal, c'est avec amertume que nous écrivons ces quelques lignes.

Une fois encore notre commune a été victime de vol et de vandalisme, plusieurs de nos plantations estivales ayant malheureusement disparu, d'autres ayant carrément été vandalisées.

Les années se suivent et se ressemblent car, ce n'est pas la première fois que nos massifs, préparés durement par tout le service technique, sont dépouillés par des personnes mal intentionnées alors que nous nous efforçons d'offrir aux yeux de tous, des parterres et des compositions agréables et colorées.

Le maintien de la deuxième fleur, obtenue en 2016 par la commune avec des critères très spécifiques, est la valorisation de notre travail.

Il semblerait pourtant que pour certains, saccager et/ou se servir gratuitement en fleurs, ne leur posent aucun problème de conscience eu égard à ce travail et c'est bien dommage...

Sachez que cela nous blesse mais ne nous démotive pas.

Nous demandons simplement à ces personnes qui n'habitent peut-être même pas notre commune, de respecter notre travail et de bien vouloir apprécier, sans dégrader, les décors mis en place chaque été.

Restez vigilants et si vous êtes témoins de tels actes, merci d'en avvertir la mairie.

Arielle, Rémi, David, Thomas,
du service technique, à votre service



Fin août 2019, Marine a terminé son apprentissage

Marine Cavelius entrée aux services techniques le 1^{er} septembre 2018, a terminé son stage de formation en alternance, en aménagement paysager.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans cette voie qu'elle a choisie et bonne chance dans sa recherche d'emploi.

Des renforts pour la période estivale

Ils avaient 18 ans, ou quelques années de plus. Pour certains, ils rencontraient pour la première fois le monde du travail.

Pour tous, des têtes « bien faites » et de riches projets d'avenir, grâce à des formations dans des domaines très éclectiques, comme par exemple :

- une classe préparatoire à l'entrée dans les grandes écoles,
- des études commerciales,
- des écoles d'ingénieurs,
- une école de marketing du luxe,
- l'institut des Sciences Politiques (Sciences Po)
- plusieurs facultés ou écoles spécialisées (psychologie, science de la vie, santé, environnement, biologie, géologie, électro-technique et service à la personne).

Leur parcours les mènera l'an prochain un peu partout en France, voire à l'étranger : Metz bien sûr, Nancy, Yutz ou Strasbourg et aussi Paris, Toulouse, ou Montpellier et même l'Argentine !

La municipalité est heureuse de les avoir aidés durant cette petite période, comme elle le fait régulièrement depuis de nombreuses années.



Une expérience bénéfique pour tous

Ces étudiants ont compris les valeurs que nous souhaitons partager avec eux : le respect, le sens des responsabilités, l'engagement, l'initiative, la pro-activité et aussi, bien entendu, la bonne humeur !

Les personnels de la commune se sont déclarés très satisfaits de l'expérience 2019, ce qui, pour le conseil municipal, est un marqueur fort de la réussite : chaque employé de la commune, en effet, s'engage pour que chaque étudiant contribue à apporter une valeur ajoutée, au bénéfice de tous les habitants de la commune.

Comme certains ont pu le faire l'an passé, à la satisfaction générale, nous leur demanderons de participer à la tenue des futurs bureaux électoraux prévus pour les élections municipales.

Nous sommes sûrs qu'ils sauront se rendre disponibles, évidemment dans la mesure du possible.

D'ici là, le conseil municipal tient à les féliciter et à les remercier pour cette excellente expérience.



Hélas, certains ont échappé à l'oeil du photographe, dommage pour eux...

Ils étaient 13 cette année

Gaëlle Arnould
Gaëlle Barzic
Théo Cegarra
Victoria Choppe
Ludivine Cozette
Simon Cozette
Justine Deppenweiler

Elodie Hourdin
Nathan Lallier
Julien Léonard
Tom Renouf
Laura Voignon
Sarah Voignon

Incivilités encore et toujours ! Et la nature, notre nature... souillée

La commune d'Argancy n'y échappe pas.

Un dépôt de gravats en tout genre, de pneus (sur la rive gauche de la Moselle au niveau du barrage), de l'amiante, des pare-brises de voiture, des pneus et déchets verts (sur le chemin menant au terrain de quad à Ruggy)... tout y passe, sans compter l'enlèvement qui devient quasi quotidien pour nos agents, de débris déposés ci et là.

Ras-le-bol de ce visuel désolant, pour cette énergie dépensée pour garder propre notre commune, sans compter le coût de la dépollution qui a généré pour cette seule fois, à lui seul, des frais non négligeables :

- location de bennes
- chargement et tri des matériaux sachant que toutes les déchetteries ne prennent pas l'amiante et les pneus
- temps passé par les élus, les employés communaux.

Cette fois-ci, Mme le Maire a déposé plainte contre X à la gendarmerie de Vigy. Mais comme chacun le sait, à moins que des témoins existent pour identifier ces individus sans scrupule qui polluent la nature, ces méfaits demeurent souvent impunis.

C'est pourquoi la municipalité fait appel à chacun d'entre vous, habitants d'Olgly, Argancy, Ruggy, lors de vos promenades, d'être vigilants et pour le cas où vous seriez témoin de ces dépôts sauvages par quelque personne que ce soit, pensez à prendre des photos tout en restant prudent et venez le signaler en mairie.

Cela doit cesser et ce n'est qu'en étant tous vigilants que nous y arriverons ... peut-être !





Pas de dépôt à côté des bornes de tri sélectifs !



**Nous rappelons que les cartons doivent être déposés en déchèterie.
Merci!**

Pillage des boîtes à livres !

Merci de respecter les boîtes à livres

Nous rappelons que les livres disponibles dans les boîtes à livres sont destinés à l'échange, dans un souci de partage entre les amateurs de lecture.

Ils ne doivent en aucun cas être pris pour être revendus dans des brocantes, comme cela a pu être constaté.

Merci de votre compréhension !



13 juin 2019 : visite des jardins en Meuse

Un temps radieux pour la visite des jardins en Meuse organisée par la municipalité et le jury des maisons fleuries.

Des personnes passionnées qui ont fait découvrir à une quarantaine de participants, deux jardins superbes de style anglais : "Le jardin sous les côtes" à Apremont et « le jardin de Bussy » à Commercy.

Cette très belle journée de détente s'est terminée par la visite de « La boîte à Madeleines » suivie d'une dégustation.



22 juin 2019 : feu de la Saint Jean

Ce sont les bénévoles de l'Inter-association qui ont réalisé cette superbe fusée qui fait référence aux 90 ans de "Tintin" et qui s'est embrasée à la tombée de la nuit, pour perpétuer cette tradition ancestrale.



Merci à tous ces bénévoles qui offrent chaque année ce magnifique spectacle aux habitants qui se sont déplacés en nombre.

Concours hippique

Du 21 au 23 juin l'ACP d'Olgy a organisé son concours hippique. Une épreuve a été mise au nom de la commune d'Argancy. Jean-Paul Vetzler, maire, a procédé à cette remise de prix lors de la finale du concours.



Inauguration de la fête patronale

27 juillet 2019 : que la fête commence !



Jocelyne Emmendoerffer, maire de la commune a donné le coup d'envoi de la fête patronale organisée par l'Union Sportive d'Argancy. Elle s'est adressée aux forains et présidents d'associations présents en ces mots :

« Je remercie l'Union Sportive et les bénévoles qui oeuvrent chaque année pour que cette fête soit réussie. La municipalité soutiendra toujours cette manifestation car elle est source de convivialité entre les habitants de la commune. »

3 et 10 août 2019 : les membres du jury des maisons fleuries ont effectué leurs tournées de sélection.



Le jury, composé de bénévoles et de membres du conseil municipal, a parcouru les rues de nos trois villages pour repérer les habitations qui contribuent à l'embellissement de la commune par leur fleurissement.

Les maisons retenues par le jury se voient, après délibération, attribuer des bons d'achat selon les critères du règlement rappelés dans notre bulletin municipal N° 95 d'avril 2019.

La commune tient à remercier tous ces bénévoles qui n'ont pas hésité à braver la chaleur pour mener à bien leur mission.

Noces de diamant

Josette Strina née le 14 décembre 1936 et René Leser né le 9 septembre 1930 se sont unis en l'Eglise Saint Laurent d'Argancy le 8 août 1959.

De leur union sont nées deux filles, Isabelle (décédée en 1989) et Dominique qui leurs ont donné 4 petites filles : Alexandra, Tatiana, Camille et Mathilde.

Ils ont également la joie d'être les arrière grands parents de Louba.

René dit « Juju », a été membre de l'US Argancy pendant de très longues années.

Les honorer et les féliciter pour leur soixantième année de vie commune, a justifié le déplacement d'une délégation municipale à leur domicile d'Olgy, pour leur apporter quelques attentions bien méritées et leur souhaiter encore de nombreuses années de bonheur autour des leurs.



« Le mariage, c'est la volonté à deux de créer l'unique. »

Friedrich Nietzsche

Le nouveau site Internet de la commune est arrivé !



Vous y trouverez toutes les informations utiles sur la vie de la commune et les formalités administratives.

N'hésitez pas à vous connecter !

Gros plan sur Christelle

Suite à l'article paru dans le Républicain Lorrain du 11 août 2019, la municipalité souhaite une nouvelle fois remercier vivement Christelle Arnoux, apicultrice locale, qui s'occupe des trois ruches communales baptisées Olyg – Argancy – Ruggy, depuis qu'elles ont été installées sur l'espace naturel sensible.



ARGANCY Les gens

Comment Christelle est devenue la reine des abeilles

Elle a commencé modestement il y a une petite dizaine d'années avec deux ruches. La voici propriétaire de 30 ruches. Elle est aussi responsable du rucher communal d'Argancy. Christelle Arnoux, éprise de nature, nous raconte son histoire.

Christelle Arnoux réside à Olyg, commune d'Argancy. Sa passion pour les abeilles l'a amenée à être apicultrice. Elle nous explique son cheminement.

Un collègue de travail apiculteur
« En 2011, dans le cadre de mon travail à l'hôpital, j'avais un collègue qui avait un rucher. Il savait que j'étais intéressée par le monde des abeilles et que je possédais un verger. Aussi m'a-t-il conseillé d'avoir une ruche pour polliniser mes arbres et augmenter ainsi ma production de mirabelles. C'était une idée intéressante.

J'ai contacté la présidente des Apiculteurs de Lorraine et environs, je me suis prise au jeu et, après une formation au rucher école, je me suis lancée avec deux ruches.

À présent, j'en ai 30 et j'ai créé ma société Le Rucher d'Illisa, le prénom de ma fille. »

Responsable d'un rucher communal
« En 2013, Edmond Speyer, adjoint au maire, a conduit un projet soutenu par le conseil départemental, celui d'installer des ruches sur l'espace naturel sensible, site des Graviers.

En tant qu'apicultrice, j'ai été volontaire pour m'y associer, on m'a donné carte blanche.

Trois ruches, baptisées Olyg, Argancy, Ruggy, se trouvent aux étangs face à l'observatoire des oiseaux.

Ce sont des abeilles buckfast, une espèce qui a le particularité d'avoir très bon caractère, choisie car des enfants de l'école et du centre aéré viennent observer son environnement et son comportement. »

Comment se portent les abeilles ?
« Après une perte hivernale normale, il ne restait plus qu'une ruche à la visite du printemps. Les autres ruches ont été repeuplées avec des essaims cueillis dans les environs.

Pour le moment, elles vont bien, mais, avec la sécheresse et l'état des fleurs, la production ne sera pas comme les années précédentes. Mais, au moins, elles sont vivantes. »



Christelle s'est lancée sur les conseils d'un collègue de travail. Photo RL



Christelle enfume la ruche. Photo RL

A vos agendas

Formation aux premiers secours et utilisation d'un défibrillateur

Dans le précédent bulletin N°96 paru le 1^{er} juillet 2019, il était proposé une formation aux premiers secours, au cours du dernier trimestre 2019 à la maison des associations.

Des places sont encore disponibles, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie au plus vite.

Cette formation peut comprendre 8 personnes maximum par session ; elle se déroulera sur une journée complète et pourra être proposée soit un jeudi, soit un samedi.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous rapidement auprès du secrétariat de mairie, en précisant le jour qui vous conviendrait le mieux.



Vous avez 60 ans et plus, réservez déjà votre date du 24 novembre 2019 à 12 h

Repas des aînés à la salle des fêtes





Dernières sorties avant les vacances d'été

Cycle golf

Pour la 3^e année consécutive, les élèves de Mme Gobet ont été initiés à la pratique du golf grâce à un cycle de 7 séances d'apprentissage.

Les bois, les fers et le putter n'ont plus de secrets pour eux. Les élèves ont tout d'abord appris les gestes techniques de base avec Raphaël, golfeur, et se sont ensuite entraînés sur plusieurs parcours aménagés de 7 trous.

Ils ont apprécié ce sport de plein air qui unit force, concentration, stratégie et précision.

L'étape suivante pour ces golfeurs en herbe a été leur participation au tournoi de la Mirabelle d'Or le 21 juin à la Grange aux Ormes de Marly.



Metz au Moyen Âge

Dans le cadre des leçons d'histoire, les élèves de Mme Gobet se sont rendus à Metz le 11 juin 2019.

Ils ont d'abord étudié la calligraphie du Moyen Âge qu'ils ont pratiquée à l'aide de véritables plumes d'oie : écriture caroline, lettrines... n'ont plus de secrets pour eux !

Ils ont ensuite visité les archives départementales de la Moselle. Ils ont pu voir comment les documents étaient nettoyés et sauvegardés avant d'être archivés. Ils ont appris aussi à faire des recherches.

L'après-midi, les élèves ont visité la Porte des Allemands et ont participé à un atelier « Défendre Metz au Moyen Âge ». Ils ont ensuite pris le chemin des remparts pour se rendre jusqu'à l'Esplanade et voir ainsi la force de la ville aux temps anciens.

Cette sortie dédiée à la découverte du patrimoine historique local a permis aux élèves de mettre en pratique de nombreuses notions étudiées tout au long de l'année et ce, dans la joie et la bonne humeur !

Découverte du patrimoine historique et industriel

Jeudi 13 juin, les élèves de Mme Gobet ont participé à une sortie organisée par les Anciens Combattants d'Ennery.

La matinée a été consacrée au patrimoine historique de la Moselle : les élèves ont découvert en détail un ouvrage de la ligne Maginot : le Simserhof. Après un film présentant le conflit mondial de 1940, ils ont visité les magasins de munitions, les quartiers d'habitation des soldats et les postes de combat.

L'après midi, les élèves se sont rendus à Petite-Rosselle pour découvrir notre patrimoine industriel : ils ont visité le musée des mines de charbon. Ils ont vu l'histoire de l'extraction du charbon dans notre région et ses conséquences sur le développement de notre région.

Cette sortie a beaucoup plu, d'autant plus que les conditions atmosphériques étaient de la partie. Une bonne occasion pour voir en vrai ce que les élèves ont étudié tout au long de l'année.



A la découverte de deux aspects de Bitche

Les élèves de Mme Gobet se sont rendus à Bitche pour fêter dignement la fin de l'année scolaire.

La matinée a été consacrée à la visite de la citadelle. Son histoire n'a ainsi plus de secrets pour ces petits Mosellans qui se sont remémorés la guerre de 1870 et ses conséquences locales.

L'après-midi, ils sont partis à la découverte de l'étang du Hasselfurt. Ils se sont promenés le long de ses berges en s'intéressant à sa flore et à sa faune. Malgré le soleil et les températures caniculaires, tout le monde a passé une journée très agréable à l'ombre des grands arbres ou dans la fraîcheur de l'ouvrage de Vauban.



Paris 2019

Comme chaque année, les élèves de Mme Gobet ont terminé l'année scolaire par une journée dans la capitale.

Arrivés sur place en TGV, ils sont montés par les escaliers jusqu'au deuxième étage de la Tour Eiffel, d'où ils ont vu de superbes panoramas en plus d'être fiers de cette ascension.

Les élèves se sont rendus ensuite au Musée du Louvre pour découvrir de nombreuses œuvres de notre patrimoine dont la célèbre Mona Lisa.

En milieu d'après-midi, toute la classe a longé les quais de Seine jusqu'au Pont de l'Alma pour embarquer sur un bateau-mouche. Cette croisière leur a permis de voir les plus beaux monuments de Paris sous un angle inédit. Les élèves ont pu constater à cette occasion les terribles dégâts de Notre Dame de Paris.

Pour terminer cette journée, les élèves se sont rendus sur la tombe du soldat inconnu située sous l'Arc de Triomphe, avant de descendre les Champs-Élysées.

Tout le monde a ensuite repris le TGV, direction la maison, pour profiter d'un repos bien mérité.



4 juillet 2019 : cérémonie empreinte d'émotion lors de la remise des dictionnaires et calculatrices aux élèves de CM2

Jocelyne Emmendoerffer, 1^{ère} adjointe s'est adressée aux enfants en ces termes :

« M. le maire que vous connaissiez tous puisque vous l'appeliez même Jean-Paul, s'en est allé rejoindre les étoiles dans le ciel.

Il aurait aimé être parmi nous aujourd'hui mais son cœur en a décidé autrement et il nous a malheureusement quitté pour toujours.

Il aimait particulièrement cette petite cérémonie qui est devenue une tradition au sein de notre commune et je sais que s'il nous voit d'où il est, il est sûrement très fier que vous, élèves de CM2, soyez mis à l'honneur aujourd'hui. »

Puis, elle a expliqué aux enfants pourquoi la commune tenait tant à offrir à tous un dictionnaire et une calculatrice par ces quelques mots :

« Le passage en classe de sixième est une étape importante. En entrant au collège, il faut apprendre à se prendre en charge dans un lieu totalement étranger, et gérer son emploi du temps. Nous nous souvenons tous de notre entrée au collège et pour marquer cette étape, mais aussi pour vous récompenser de votre bon travail à l'école, le conseil municipal est heureux de vous offrir un dictionnaire.

Alors, pourquoi un dictionnaire ? Tout d'abord, parce que c'est un des plus beaux livres de la langue française.

En second lieu, ce sera un outil et un compagnon utile et fidèle pour les années à venir. Malgré toutes les nouvelles technologies dont vous usez journallement, le dictionnaire reste un outil formidable.

Nous n'oublions pas non plus les mathématiques qui ont aussi une part importante dans notre quotidien et, c'est pour cette raison, que la municipalité vous offre aussi une calculatrice.

Vous pourrez d'ailleurs, dans quelques instants, tester votre dictionnaire en vérifiant, par exemple, la définition du mot « vacances », et votre calculatrice pour trouver le nombre de jours qui vous séparent de votre entrée en 6^e !

Je vous adresse à tous, au nom du conseil municipal, nos sincères félicitations pour votre passage en sixième et profite de l'occasion pour remercier vos enseignantes successives qui vous ont accompagnés jusque-là et que vous allez quitter pour entrer dans votre nouvelle vie collégienne où je vous souhaite pleine réussite. »



Jade Adolf
Johan Antunes
Justine Antunes
Candice Barzycki
Lucas Carton
Romane Gress
Lucas Lerasle
Nathan Losson
Manon Maire
Noah Marth
Thomas Martin
Eva Mengozzi
Fantine Pernet
Julie Philippi
Anaëlle Romano



Pour clôturer cette petite manifestation, la municipalité a offert un goûter à l'ensemble des élèves du groupe scolaire.

La lecture, une priorité pour le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

A l'issue de leur scolarité primaire et avant leur entrée au collège, tous les élèves de CM2 de France et de Navarre ont reçu à la mi-juin un livre offert par le Ministère de l'Éducation Nationale, pour les accompagner durant l'été.

Argancy n'a pas été oublié et Mme Gobet s'est chargée de la distribution de ce livre « pour les vacances ».

Ce recueil de 26 fables de Jean de la Fontaine a été illustré pour l'occasion par le dessinateur Voutch.

Chaque élève a de quoi maintenant se remémorer les fables apprises au cours de sa scolarité et découvrir ainsi l'oeuvre de Jean de la Fontaine.



Extraits de la préface rédigée par Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

« Les Fables de la Fontaine sont éternelles à la fois dans leur forme, grâce à leur langue merveilleuse et dans leur fond, grâce aux leçons de vie qu'elles donnent. Écrites il y a plus de trois siècles, elles continuent pourtant à nous éclairer.

[...] Certaines sont connues, d'autres moins, mais à chaque fois leur charme opère, car la légèreté de leur ton porte des vérités profondes sur les hommes.

[...] La lecture est une fête, car elle donne accès au monde et aux autres. C'est un plaisir qui vous transporte et vous élève. Je souhaite donc que ce livre vous donne envie d'en ouvrir beaucoup d'autres en vous rendant dans la bibliothèque de votre école, dans celle de votre village, de votre ville ou dans une librairie.

Bonne lecture à tous et bonnes vacances !

Groupe scolaire

Ecole élémentaire

La rentrée avant l'heure pour certains élèves volontaires

Quelques élèves de Mme Gobet ont préféré écouter leurs vacances : ils ont échangé quelques jours de farniente au soleil contre cinq matinées de révision en classe.

Ils ont repris ainsi un rythme de vie propice aux études et ont revu les principales notions de maths, de français.

Ils sont prêts pour cette nouvelle année scolaire.



Rentrée des classes 2019

La semaine de 4 jours avec le mercredi libéré est de retour

Les enfants ont chanté pour les parents

Pour fêter la rentrée, les élèves de l'école élémentaire ont présenté un chant collectif à la sortie des classes pour accueillir leurs parents.

« Dans l'école de mes rêves » chanté par tous, les élèves ont pu exprimer le plaisir qu'ils avaient à retrouver le chemin de l'école ainsi que leurs camarades.



Ecole élémentaire : 88 élèves

- 18 CP : classe de Mme Thomas-Renouf
- 23 CE 1/CE 2 : classe de Mme Tazi-Zerbin
(14 CE 1 et 9 CE 2)
- 23 CE 2/CM1 : classe de Mme Juret
(9 CE 2 et 14 CM 1)
- 24 CM 1/CM2 : classe de Mme Gobet assistée
par Mme Picher.
(6 CM 1 et 18 CM 2)



Ecole maternelle : 45 élèves

Classe de Mme Selles (directrice) : 24 élèves
Assistée de Mme Laurence Kmicik (ATSEM)

12 enfants en petite section
12 enfants en grande section

Classe de Mme Welter assistée de Mme Elisabeth Choppé (ATSEM)

(Mme Dorn est remplacée pour une durée indéterminée)

21 élèves en moyenne section



Le même équipement pour tous, une tradition à Argancy

En complément des dépenses obligatoires d'équipement et de fonctionnement des écoles primaires, la municipalité participe à l'achat des fournitures scolaires à hauteur de 50 € par enfant, afin d'alléger la facture de rentrée des parents.

Le renouvellement des petites fournitures, en cours d'année scolaire, reste à la charge des familles.

Accueil périscolaire



La commune adhère au CIAS de la Rive Droite et de ce fait, dispose de plusieurs places au multi-accueil « l'Univers des Patabules » pour la garde des enfants de 10 semaines à 6 ans.

Renseignez-vous auprès de Corine HOEHR directrice
Tél : 03 87 40 10 25

CIAS de la Rive Droite
2, rue des écoles
57300 TREMERY



Du côté des écoliers

Les activités périscolaires reprennent en octobre

Prochains centres aérés

Les vacances d'automne se dérouleront du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre inclus. Les enfants seront accueillis à la Boîte à Couleurs à Ennery.

Périscolaire du soir

Nouveauté cette année : une fermeture le soir à 18h30.

Accueil du mercredi

Les activités du mercredi sont délocalisés à la boîte à couleurs à Ennery. Accueil à la journée.

Les associations et vous

Les Bootleggers fêtent leurs 30 ans

Grâce à l'opiniâtreté d'un groupe de jeunes d'Argancy, passionnés de baseball et qui souhaitaient de tout cœur développer ce sport dans la commune, le club est constitué en 1989 sous le nom de « Bootleggers » en référence à une période de l'histoire américaine.

En 1990, une demande de terrain est faite auprès de la mairie. Après de longues tractations, celui-ci est inauguré en 1996 par Roland Martin et Jean-Louis Masson. A l'époque, Argancy est le seul village à avoir ce type d'équipement.

Après 30 ans d'existence, le club a connu des hauts et des bas mais aujourd'hui, c'est une grande satisfaction de voir l'équipe des 15 U, finaliste en championnat du Grand Est, participer au championnat de France.

Pour fêter cet événement, un tournoi a été organisé le week-end du 14 juillet avec la participation des équipes de Dudelange et de Colmar.



Les présidents qui se sont succédé au cours de cette période : Philippe Mangeat, Jérôme Reymond, Philippe Nachon, Olivier Keller, Sébastien Poupard (manque Pascal Mangeat sur la photo).



Philippe et Thérèse Mangeat
« les fers de lance » du club depuis le début



Marie-Thérèse Perrin a remis le challenge « Jean-Paul Vetzler » au club de Colmar, vainqueur du tournoi.

Contact :

Président Sébastien Poupard : 06 87 28 21 96
Courriel : contact@argancy-baseball.com



Les InsoLivres s'invitent à Argancy

Depuis 2008, le département de la Moselle organise au cours du mois de juin la manifestation « Les InsoLivres ».

Cette opération est axée sur la famille, la jeunesse et sur la programmation de lectures, de spectacles et de rencontres dans des lieux insolites du département.

Tous les ans, du 1^{er} au 30 juin, le livre et la lecture partent ainsi à la rencontre du public dans des lieux toujours plus inhabituels et insolites : à bord d'une barque, dans les arbres, en forêt, dans une gare routière ou encore dans un parc. Un seul mot d'ordre : surprendre.

Il s'agit en effet d'amener le livre là où on ne l'attend pas et de faire découvrir la littérature sous toutes ses formes.



Clap de fin de la 12^e édition à Argancy

Cette année, la 12^e édition des InsoLivres, avait pour thème l'espionnage, en écho à l'exposition "Espions" organisée au Musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion (site Passionnement Moselle - Gravelotte).

La clôture de cette manifestation départementale a eu lieu à Argancy, où un rallye enquête « concert tragique » a été organisé par les bibliothèques d'Argancy, Ennery, Ay-sur-Moselle et Trémery.

La société « Jeux et Compagnie », qui a animé cet après-midi, a fait vivre de bons moments à plus de 100 participants.

A l'issue du jeu, un apéritif a été offert par les quatre municipalités participantes.

Enfin, la municipalité d'Argancy a associé à cette manifestation, une animation musicale avec trois musiciens de jazz.



Bibliothèque : on y lit et on s'y amuse !

Les activités avant les vacances d'été

Heure du conte



Cluedo



Escape Game



Cercle de lecture animé par Liliane



Le cercle de lecture avait décidé de participer en juin aux InsoLivres.

Les participantes s'étaient donc engagées à lire des livres policiers de différents auteurs, ce qui a permis des échanges fructueux et intéressants non dénués d'humour. Un après-midi très apprécié.

Prochains rendez-vous

Mardi 8 octobre 2019
Mardi 12 novembre 2019
Mardi 10 décembre 2019

Programme

Octobre - Décembre 2019

Jeux de société animés par Sylviane

Pour les enfants, niveau maternelle
Séance à 14h00

- Mercredi 16 octobre
- Mercredi 20 novembre
- Mercredi 4 décembre

Pour les enfants, niveau CP et CE1
Séance à 15h00

- Mercredi 16 octobre
- Mercredi 20 novembre
- Mercredi 4 décembre

Pour les enfants, à partir du CE2
Séance à 14h30

- Mercredi 30 octobre
- Mercredi 13 novembre
- Mercredi 11 décembre

Heure du conte animée par Dominique

Pour les enfants de moins de six ans
Séance à 16h00

- Mercredi 23 octobre
- Mercredi 18 décembre

Spectacle de Noël

- Date à venir

N'hésitez-pas à nous rejoindre !



**Fermeture de la bibliothèque
du 5 au 8 novembre 2019**

24 juillet : vernissage de l'exposition « Art Urbain »



La bibliothèque a accueilli les œuvres de l'atelier d'initiation et de découverte de l'art urbain, animé par Justin Lesage. Les travaux des enfants ont ensuite été exposés tout l'été.



21 juin 2019 : l'école fête la musique

La musique a pris toute sa place lors de la soirée du 21 juin, lorsque l'orchestre junior, l'orchestre d'harmonie Vents d'Est et les différentes classes de l'école se sont partagé la scène.

La fête s'est terminée par un repas pris en commun avec les professeurs, les élèves et leurs parents ainsi que les membres du conseil d'administration.



Félicitations à nos jeunes diplômés



Démonstration de Tango argentin



Participation de Vents d'Est

24 juin, fête de fin d'année pour les élèves de la classe d'éveil musical.



Sur scène au château de Malbrouck

Dimanche 23 juin, le groupe de musiques actuelles a joué au château de Malbrouck dans le cadre de l'opération « Sites en scène » organisée par le conseil départemental de la Moselle.



Concert à la Tour de Heu

Le 26 juin, intervention de l'atelier chant à l'Ehpad d'Ennery : les pensionnaires et les enfants ont été ravis de cet après-midi festif, qui s'est terminé par un goûter pris en commun avec le personnel et les pensionnaires de l'Ehpad.



Vents d'est

Lors de l'assemblée générale de l'orchestre Intercommunal Vents d'Est, le 25 juin 2019, Françoise Tutin a été élue à la présidence de l'association, prenant la suite d'Albert d'Amato qui souhaitait passer la main. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ce nouveau poste.

Au programme

- 9 novembre 2019 : salle des fêtes d'Argancy, spectacle de tango avec les classes de flûte traversière, clarinette, piano et accordéon de l'EIMD.
- 14 mars 2020 : salle des fêtes d'Argancy, concert de l'orchestre Vents d'Est pour la St Patrick.



Zéro déchet : en route pour l'étape 3

Le 17 juin dernier, le Groenland a perdu en une seule journée 3,7 milliards de tonnes de glace. Photos certes magnifiques d'une banquise recouverte de 5 à 6 cm d'eau mais, phénomène inquiétant attestant du réchauffement de notre planète et de ses conséquences.

Mais plutôt que de laisser la place à un pessimisme inutile et inefficace, poursuivons aujourd'hui notre aventure « zéro déchet » avec ses 5 règles d'or et apportons notre contribution pour protéger la planète.

Comme le dit si bien Béa Johnson¹ : « La réutilisation est le pivot central du zéro déchet : elle s'attaque au problème de la consommation et participe à la sauvegarde de l'environnement, tout en donnant une dernière chance de ne pas jeter. C'est un bon moyen d'éviter une consommation inutile, d'atténuer l'épuisement des ressources et d'allonger la durée de vie de biens déjà acquis. »

Ce qui signifie, remplacer tout ce qui est jetable par une alternative réutilisable. Mais comment ?

1 - Béa Johnson, zéro déchet édition J'ai lu, mars 2015

Après avoir évoqué refusez et réduisez... Abordons REUTILISEZ !

Utilisez des contenants réutilisables : bocaux, thermos, gourdes en inox, (d'ailleurs c'est très à la mode les gourdes), pailles en carton et sacs en tissu plutôt qu'en plastique pour faire les courses et acheter des produits en vrac.

Les magasins et même les supermarchés ont compris et vous laissent, sans problème, utiliser vos sacs « perso » en déduisant même la tare des balances.

Orientez-vous vers des produits durables et de qualité qui auront moins tendance à se casser et réparez ce qui est cassé plutôt que de jeter et de racheter.

Un exemple parmi d'autres, les serviettes de table ! Préférez des serviettes en tissu plutôt que des serviettes jetables en papier ou des « sopalins » et c'est tellement plus classe !

Participez à la consommation collaborative en prêtant, louant, revendant, troquant ou achetant d'occasion, et en s'amusant à faire les choses soi-même (un tas de livres sort toutes les semaines regorgeant de recettes maisons pour cuisiner, faire ses cosmétiques, son ménage, ses emballages de conservation ou de décoration).

Un exemple concret dans notre commune, la boîte à livres située en face de l'école... Quelle bonne idée !

Privilégiez des produits rechargeables en achetant une bonne fois pour toute un chargeur et des piles réutilisables !

« Réutilisez » signifie aussi « réparez »

Les vêtements et les appareils électroniques peuvent se réparer et on prolonge ainsi leur durée de vie !

On a souvent la poubelle facile, alors posons-nous la question systématiquement, puis-je réparer ou faire réparer ?

A noter

A Metz, vous pouvez vous rapprocher de l'association Fablab-Mdesign qui organise régulièrement des « repair café » et des journées dédiées à la « récup ». Facebook : Mdesign Metz



Le défi zéro déchet

Bon, vous avez bien compris le principe : rien ne se perd, tout se répare, se réutilise ! Alors, passons aux défis de ce numéro.

1. J'achète une gourde en inox « de qualité » pour remplacer mes petites bouteilles en plastique quand je pars en ballade ou faire du sport,
2. Je mets dans mon sac à main un filet (et oui c'est très fashion en ce moment !) ou un sac en tissu réutilisable afin de refuser tous ceux que les commerçants me proposent, même lors de petites courses imprévues,
3. Je ressors du placard mes serviettes de table en tissu... C'est quand même plus sympa de s'essuyer la bouche avec du tissu que du papier,
4. A partir d'aujourd'hui, je n'achète plus que des piles rechargeables.



Recettes pour fabriquer ses produits d'entretien soi-même

Lessive maison

Ingrédients

- 100 g de copeaux de savon de Marseille à 72 % (râpé ou déjà prêt à l'emploi)
- 2 litres d'eau chaude
- 1 litre d'eau froide
- 3 cuillères à soupe de bicarbonate de soude
- 20 gouttes d'huile essentielle de lavande vraie pour parfumer votre lessive (facultatif)

- 1- Râpez le savon de Marseille et disposez les copeaux dans un petit seau ou une baignoire.
- 2- Faites chauffer 2 litres d'eau, versez aussitôt dans le seau et mélangez à l'aide d'une cuillère en bois.
- 3- Incorporez le bicarbonate de soude à cette préparation et mélangez à nouveau.
- 4- Laissez reposer pendant 24 heures. La lessive va se gélifier et créer un bloc. Ne vous inquiétez pas, c'est normal !
- 5- Ajoutez 1 litre d'eau froide et mélangez. Mixez bien l'ensemble jusqu'à obtenir un mélange homogène (avec un mixeur plongeant par exemple).
- 6- Ajoutez quelques gouttes d'huile essentielle si vous le souhaitez.
- 7- Versez votre lessive maison dans un bidon à l'aide d'un entonnoir. Agitez vigoureusement avant chaque utilisation pour homogénéiser la lessive.

- Mettez l'équivalent d'1 bouchon à chaque lavage, comme pour une lessive classique.
- Prix de revient : 0,50 € le litre

Produit d'entretien multi-usage

Ingrédients

- 1 litre d'eau chaude
- 4 cuillères à soupe de bicarbonate de soude
- 8 cuillères à soupe de vinaigre blanc
- 20 gouttes d'huile essentielle de pamplemousse

On mélange le tout dans un flacon de récupération muni d'un pulvérisateur et c'est tout !



L'ambroisie : plante très allergisante à éradiquer

La Préfecture et l'ARS (Agence Régionale de la Santé) ont signalé la présence de l'ambroisie au sein du département de la Moselle.

Cette plante constituant un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant, un arrêté préfectoral a été pris en application de l'article R 1338-4 du code de santé public.

Cet article indique que le maire des collectivités territoriales concernées par la présence d'ambroisie peut désigner des référents territoriaux pour participer sous son autorité à :

- repérer la présence de cette espèce
- participer à sa surveillance
- informer les personnes sur les mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de cette plante ou pour lutter contre sa prolifération
- pour veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures



C'est ainsi que sur Argancy, ont été désignés :

- Arielle Bronne – agent des services techniques
- Laurent Arnoux – conseiller municipal

Si vous repérez cette plante sur la commune, n'hésitez donc pas à vous rapprocher d'eux par le biais de la mairie.

Inutile et envahissante

L'ambroisie fait partie des rares végétaux qui n'ont aucune qualité à mettre en avant : ni gustative, ni esthétique, ni médicinale. Bien au contraire, elle est à l'origine de très nombreuses pathologies liées à la dissémination de son pollen, à partir du mois d'août et jusqu'en octobre.

Ce pollen extrêmement allergisant provoque rhinites, urticaires, toux, eczéma, conjonctivites, asthme, trachéites, etc, qui peuvent s'avérer très handicapants mais aussi très coûteux en termes de soins.

L'ambroisie, originaire d'Amérique, a été introduite en France au milieu du XIX^e siècle et n'a cessé depuis de se développer et de coloniser les lieux, profitant des bouleversements et modifications de l'écosystème dus à la mécanisation de l'agriculture et aux aménagements routiers.

L'ambroisie produit, de juillet à septembre octobre, des fleurs monoïques vert jaune devenant jaunes une fois ouverte. De septembre à décembre, les graines apparaissent pour permettre la reproduction rapide de la plante.



Pour bien l'identifier : l'ambroisie a une tige poilue, des feuilles bien découpées aux nervures centrales blanches. Les feuilles sont opposées sur les sept à huit premières rangées, puis alternées. La couleur est la même des deux côtés.

Protégez-vous quand vous l'arrachez

**Pensez à mettre des gants. L'allergie se transmet aussi par contact.
En phase de pollen, mettez des lunettes de protection et un masque P3.**

Votre facture d'eau a augmenté : explication

Suite à un signalement en mairie, il nous apparaît utile d'apporter les précisions suivantes :

Dans notre bulletin municipal N° 91 d'avril 2018, vous avez pu prendre connaissance d'un article sur la gestion de l'eau dans notre commune.

Un petit résumé vous en est proposé ci-après :

Au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Rives de Moselle s'est vue dotée de la compétence eau potable. Il a été décidé de la création d'un syndicat mixte dénommé Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) pour reprendre la gestion de l'ancien réseau messin.

Ce syndicat est composé des membres suivants :

- la commune de Sanry-les-Vigy avec 1 délégué titulaire et 1 suppléant;
- la communauté de communes Rives de Moselle : Argancy, Ay-sur-Moselle, Charly Oradour, Ennery, Flévy, Hagondange, Maizières-lès-Metz, Malroy, Trémery et Hauconcourt, avec 3 délégués titulaires et 3 suppléants;
- Metz Métropole : Chieulles, Jury, Le Ban Saint Martin, Longeville-lès-Metz, Metz, Mey, Peltre, Plappeville, Saint-Julien-lès-Metz, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Woippy, avec 7 délégués titulaires et 7 suppléants.

Par délibération du 15 décembre dernier, le conseil municipal :

- a émis un avis favorable à la création du SERM;
- a donné son accord quant à l'adhésion de la communauté de communes Rives de Moselle au syndicat;
- a approuvé les statuts du syndicat.

L'augmentation constatée en juillet 2019 sur le prix de l'abonnement est liée au fait d'une harmonisation du prix de l'abonnement pour toutes les communes.

Cependant et dès janvier 2020, le prix du m³ d'eau devrait baisser de manière significative, ramenant ainsi vos factures à des montants plus intéressants que ceux que vous connaissiez.



Sécurité

Tranquillité Vacances

L'opération tranquillité vacances est d'actualité toute l'année.

Afin de faciliter l'organisation de ce service, merci de déposer votre demande en mairie 10 jours avant la date du départ.



Nouvelles arnaques : une imagination sans limite

Faux techniciens, faux gendarmes, faux banquiers mais vrais voleurs !

Cambriolages par ruse

Nous vous avons déjà sensibilisé aux différentes formes de cambriolages par « fausse qualité » dit cambriolages par ruse. En général les auteurs tentent de pénétrer chez vous :

- soit en se faisant passer pour un technicien voulant réparer une panne qui se manifeste dans tout le quartier.
- soit en vous disant qu'ils sont policiers ou gendarmes et enquêtent sur des cambriolages récents.

Plus sournois encore, la victime reçoit un appel téléphonique d'un escroc (se faisant passer pour sa banque), lui indiquant avoir observé des mouvements inhabituels et des prélèvements importants sur son compte. Le faux banquier propose d'envoyer rapidement un coursier qui récupérera la carte bancaire piratée et bien sûr le code secret qui va lui permettre de retirer au distributeur le plus proche, tout l'argent possible.

A retenir

Avant d'accepter d'ouvrir votre porte, il est nécessaire de bien vérifier avec l'organisme en question, la réalité de la démarche qui vous est proposée.

Vente en porte à porte ou repérage !

Nous avons vu récemment à Argancy, un dimanche vers 19 heures, deux jeunes femmes proposer à certains habitants d'acheter des calendriers de rentrée scolaire ! S'agissait-il de vendre ces calendriers ou d'identifier les habitations cambriolables ?

La gendarmerie de Vigy, plusieurs fois alertée par les uns et les autres, s'est déplacée sans délai.

Ne manquez pas de prévenir la gendarmerie si vous observez des comportements inhabituels !



Mails piégés

Attention aux mails qui se propagent sur internet, avec l'apparence d'un courrier officiel (administration fiscale, banque...). Il vous est demandé de cliquer sur un lien, voire de communiquer vos coordonnées bancaires pour évidemment vider votre compte.

Pire encore, vous recevez un mail expédié depuis votre messagerie personnelle. L'auteur vous explique qu'il l'a piratée et qu'il est capable d'atteindre maintenant vos comptes bancaires ! Pour éviter ce désagrément il vous propose de lui verser une somme conséquente !

La recommandation est bien sûr de ne jamais répondre, de ne jamais ouvrir les pièces jointes et de supprimer rapidement ces messages.



Fausses publicités

Vous avez vu des publicités se recommandant de façon très insidieuse d'établissements publics - la communauté de communes ou la Mairie - pour vendre des services ou des biens à des prix particulièrement prohibitifs.

| INFORMATIONS UTILES DE VOTRE VILLE | |
|------------------------------------|----------------|
| Mairie | 03 83 30 11 00 |
| COMMUNES/ARRETS 24/24 | 03 83 30 11 17 |
| SECOURS 24/24 (URGENCE) UN POMPIER | 03 83 30 11 19 |
| SARL | 03 |
| POMPIERS | 03 |
| PLUMBERIE 24/24 | 03 83 30 11 00 |
| ELECTRICITE 24/24 | 03 83 30 13 00 |
| SOS ANTIPOISSON | 03 83 30 26 26 |
| SOS MEDICIN | 03 83 30 97 97 |
| CHIFFRAGE REPARATION 24/24 | 03 83 30 11 00 |
| SOS ENFANTS MALTRAITES | 119 |
| URGENCE VETERINAIRE | 03 83 30 13 00 |
| URGENCE VETERINAIRE | 03 83 30 13 00 |
| PHARMACIE 24/24 | 03 83 30 11 00 |
| VETERINAIRE 24/24 | 03 83 30 11 00 |
| INFORMATIONS | 03 83 30 11 00 |
| URGENCE 24/24 | 03 83 30 13 00 |
| CLIMATISERIE | 03 83 30 11 00 |
| SOS REBOisement | 03 83 30 11 00 |

Un artiste lorrain par bulletin

Claude Michel, dit Clodion le sculpteur des Grâces (1738 - 1814)

Claude Michel, dit Clodion (1738 - 1814) figure parmi les plus importants sculpteurs français. D'origine lorraine, après avoir obtenu le grand prix de l'Académie de France, il se forme à Rome et y séjourne 9 ans.

Grâce à l'esprit léger de ses compositions et à la virtuosité de leur exécution, il séduit très vite les collectionneurs de son temps (dont Catherine II de Russie). Toutefois, il sait que son avenir dépend plus de mécènes privés français ou étrangers, que de commandes royales. Voilà une des raisons pour lesquelles on peut voir ses œuvres à Paris, Londres, Chicago, New York, Saint Pétersbourg, Stockholm ou Copenhague... et, au Musée des Beaux-Arts de Nancy.



Sainte Marie Madeleine (terre cuite)
Musée du Louvre



Cupidon et Psyché (terre cuite)
Victoria Albert Museum - Londres

Surnommé « le Fragonard de la terre cuite » Clodion est célèbre pour ses sculptures évoquant « le paradis perdu » d'une antiquité rêvée où la vie était rythmée par les fêtes rustiques et les plaisirs galants.

Son œuvre s'inspire donc de la sculpture antique : il travaille sur le mouvement, le traitement des draperies ou la reproduction des petits détails qui insufflent de la vie à l'œuvre qu'il construit.

Clodion préfère reprendre les défauts du modèle pour animer les beautés froides et muettes. Ses draperies sont proches du corps, soulignant ses lignes, tout en travaillant la superposition des matières et le jeu des plis, sans effets inutiles.



Une Vestale (marbre)
National Gallery of Art
Washington

Au final, une réelle grâce imprègne l'œuvre tout entière.

Il produit des modèles de petit format représentant des scènes mythologiques ou religieuses, mais aussi des ouvrages monumentaux. Il varie aussi bien les sujets, les formats que les techniques.

Il utilise donc le marbre et le plâtre, mais c'est la terre cuite qui fut sa matière de prédilection.

Clodion fut un sculpteur monumental dont le génie imprime la grâce dans son œuvre toute entière : une exposition présentant une centaine de ses œuvres, lui a été consacrée par le Musée du Louvre en 1992.

Il a été très largement imité, copié sans être égalé, par nombre de ses successeurs.

Déclarations préalables et permis de construire
délivrés du 29 mai au 30 août 2019



Déclarations préalables

| Demandeur | Adresse des travaux | Nature des travaux |
|---|-------------------------------|--|
| Zannol Christophe | 2 rue de la Moselle à Olgy | Carport |
| Marchandé Hervé | 8 rue des Mésanges à Argancy | Clôture |
| Avenir Solution Energie Représentante Mme Marcelin | 42 rue de Bussière à Argancy | Installation de panneaux photovoltaïques |
| Bach Nicolas | 19 rue des Pensées à Rugy | Piscine |
| Janssen-Weets Robert | 11 rue des Tilleuls à Argancy | Mise en place d'une clôture occultante grise sur un muret existant |
| Richon Jennick | 1 rue du Moulin à Rugy | Création de 2 vélux + réduction et remplacement d'une fenêtre |
| Schwartz Thomas | 13 rue de Bussière à Argancy | Rénovation des façades |
| Flammand Serge | 2 rue des Mésanges à Argancy | Remplacement haie par une clôture |
| Jacques Jean | 6 rue de la Chapelle à Olgy | Ravalement de façade |
| Campoli Stéphane | Rue des Mirabelliers à Rugy | 2 divisions foncières |
| Held Thomas | 7 rue des Pensées à Rugy | Modification de la façade extérieure |
| Held Thomas | 7 rue des Pensées à Rugy | Local vélo et local technique piscine |
| Meunier Aline | 12 rue des Pêcheurs à Argancy | Clôture |

A noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ex : ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune. Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

Etat civil

Naissances

Alice Comino née le 28 juin 2019
Rose Birritteri née le 8 août 2019
Brooke Husser née le 11 août 2019
Valentine Sigrist née le 12 août 2019
Mya Griesmayer Habour née le 13 août 2019



Surprise !

Bienvenue à Haley Frossard Senechal qui, impatiente d'arriver, est née le 14 juin 2019, sur le parking du rond point d'Argancy !

Mariages

Zoé Wilhelm et Nicolas Husser mariés le 15 juin 2019
Mélanie Hottier et Morgan Petit mariés le 17 août 2019
Anne-Sophie Rimbert et Grégory Bechler mariés le 31 août 2019
Alessia-Paola Lallement et Julien Burger mariés le 14 septembre 2019



PACS

Mallaurie Guillon et Mathieu Herscher pacsés le 22 juin 2019
Emilie Fagot et Stéphane Campoli pacsés le 8 juillet 2019

Décès

Jean-Marie Voignon décédé le 19 juin 2019
Jean-Paul Vetzal décédé le 2 juillet 2019
Mireille Pitoy décédée le 11 juillet 2019
Lucienne Bassan décédée le 12 juillet 2019



Garde des médecins
Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)
Tél : 03 87 56 46 46
7 j/7 de 8h30 à 16h00
Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières - 57070 Metz

STOP INFO.

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.
Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



www.argancy.fr

Le site internet de la commune est à votre disposition pour avoir toutes les informations dont vous avez besoin, en temps réel.
N'hésitez-pas à le consulter.



Manifestations du trimestre



Octobre

| | | |
|-------|---------------------------------------|--------------------|
| 6 | 6 heures de Metz Olgy | CYVM |
| 8 | Cercle de lecture | Bibliothèque |
| 13 | Challenge de l'Europe | CYVM |
| 16 | Jeux de société (maternelle, CP, CE1) | Bibliothèque |
| 18 | Assemblée générale | Ecole buissonnière |
| 20 | Régate des liquides | CYVM |
| 26/27 | Régate A l'Eau Wind | CYVM |
| 30 | Jeux de société (CE2) | Bibliothèque |
| 31 | Soirée Halloween | Ecole buissonnière |

Novembre

| | | |
|----|--|------------------------------|
| 10 | Bourse aux jouets et à la puériculture | Ecole Buissonnière |
| 12 | Cercle de lecture | Bibliothèque |
| 11 | Cérémonie commémorative | Municipalité |
| 13 | Jeux de société (CE2) | Bibliothèque |
| 15 | Assemblée générale | Tennis Club d'Argancy |
| 20 | Jeux de société (maternelle, CP, CE1) | Bibliothèque |
| 26 | Don du sang à Flévy | Donneurs de sang Rive Droite |

Décembre

| | | |
|----------|---------------------------------------|-------------------------------|
| 4 | Jeux de société (maternelle, CP, CE1) | Bibliothèque |
| 7 | Marché de Noël, Place Anne de Méjanès | Amicale du personnel communal |
| 10 | Cercle de lecture | Bibliothèque |
| 11 | Jeux de société (CE2) | Bibliothèque |
| 14 | Arbre de Noël | Tennis Club Argancy |
| 15 ou 22 | Fête de Noël | Inter Association |

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

mairie.argancy@wanadoo.fr

www.argancy.fr

